



DEPARTEMENT DU NORD – ARRONDISSEMENT DE LILLE
COMMUNE DE VERLINGHEM

**DECISION DU MAIRE N° 2025-09
PORTANT CONCLUSION D'UN CONTRAT
DE COORDINATION SECURITE ET PROTECTION DE LA SANTE**

Nous, Thierry BONTE, Maire de la Commune de Verlinghem,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article 2122-22,

Vu la Délibération du Conseil Municipal n° 2020-10 du 26 mai 2020 portant délégation de pouvoirs,

Vu les travaux d'aménagements à réaliser pour le déplacement d'une cuve de gaz propane à la salle du Tournebride,

Considérant qu'il convient de missionner un coordinateur sécurité et protection de la santé pour la réalisation des travaux,

Vu la proposition présentée par la société Alpes Contrôles, Agence CSPS HDF, Bâtiment A, 289 rue du Faubourg des Postes, 59000 Lille,

DECIDONS

Article 1° - de conclure un contrat de coordination sécurité et protection de la santé avec la société Alpes Contrôles, Agence CSPS HDF, Bâtiment A, 289 rue du Faubourg des Postes, 59000 Lille, pour le projet travaux d'aménagements à réaliser pour le déplacement d'une cuve de gaz propane à la salle du Tournebride.

Article 2° - La rémunération de la mission est fixée à 1 490,00 € HT, soit 1 788,00 € TTC.

Article 2° - Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise au Représentant de l'État.

Verlinghem, le 4 avril 2025.

Le Maire, **Thierry BONTE**.



Le Maire

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au Représentant de l'Etat et de sa publication.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 16/04/2025
et la publication le 17/04/2025

Le Maire **Thierry BONTE**.

